

La gouvernance du développement durable : mesurer les progrès au sein de la francophonie.



Tounao KIRI

Diplômé d'État en Automatisation de l'Institut National d'Hydro-carbures et de la Chimie de Boumerdes (Algérie), il entre au Ministère des Mines et Énergie en octobre 1989 où il occupe diverses fonctions allant de Chef de Divisions Énergie Éolienne et Biomasse à Directeur d'un Programme National d'Énergie Domestique jusqu'en 1998. Il poursuivra sa formation en Planification Énergétique (CESS), en Gestion opérationnelle des projets avant de faire un Master international en études du développement à IUED de Genève, actuel EHIED. Il a travaillé pendant plus de sept ans à la coopération Suisse au Niger comme responsable du programme d'infrastructures rurales, puis au Fonds Mondial pour la Nature comme chargé de programme. Il a rejoint en 2009 l'équipe de l'OIF où il occupe le poste de Spécialiste de programme.



Claude VILLENEUVE

Depuis près de 40 ans, ce biologiste partage sa carrière entre l'enseignement supérieur, la recherche et les travaux de terrain en sciences de l'environnement. Il est auteur de treize livres dont « Vivre les changements climatiques, réagir pour l'avenir » avec François Richard (Éditions Multimondes, 2007) et « Est-il trop tard ? Le point sur les changements climatiques » (Éditions Multimondes, 2013). Il a reçu de nombreuses récompenses pour la qualité de son travail dont le titre de « scientifique de l'année 2001 » et est membre du cercle des Phénix en Environnement et du Cercle d'excellence des Université du Québec depuis 2006.

Il a été directeur de l'Institut européen pour le Conseil en environnement de Strasbourg (France) (1993-94) et rédacteur en chef de la revue ÉCODÉCISION (1994-97). Il a agi comme commissaire ou comme expert dans plusieurs consultations publiques.

Il enseigne actuellement au département des sciences fondamentales de l'UQAC où il est professeur titulaire, directeur de programmes et directeur de la Chaire de recherche en éco-conseil depuis sa création en 2003.

Il préside le Comité consultatif du Fonds environnement Desjardins depuis sa création. Il siège sur le comité scientifique du Consortium OURANOS et sur le conseil d'orientation de l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD).

Monsieur Villeneuve a reçu le prix argent des Prix canadiens de l'environnement dans la section changements climatiques en 2006 et a reçu en 2010 le prix Alphonse et Dorimène Desjardins du Ministère des relations internationales pour sa contribution au rayonnement international du Québec.



Kouraichi Said HASSANI

Kouraichi Said Hassani est conseiller en développement durable au Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques du Québec. Éco-conseiller diplômé, il s'intéresse aux outils de gouvernance du développement durable à l'échelle internationale et à leur opérationnalisation aux niveaux national et infranational dans les politiques, les stratégies, les programmes et les projets.

tounao.kiri@francophonie.org

claud_villeneuve@uqac.ca

kouraichi.saidhassani@mddelcc.gouv.qc.ca



Jacques PRESCOTT

Jacques Prescott est biologiste et professeur-associé à la Chaire en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi. Spécialiste de la gouvernance de la biodiversité et du développement durable, il est aussi consultant pour plusieurs agences et organismes internationaux.



David TREMBLAY

Candidat au doctorat en sciences de l'environnement, il s'intéresse spécifiquement à l'analyse systémique de la durabilité pour l'opérationnalisation des Objectifs de développement durable. Éco-conseiller diplômé et diplômé à la maîtrise en éco-conseil, il œuvre également à l'application, la recherche et l'enseignement de l'éco-conseil.



Sibi BONFILS

Dr. Sibi Bonfils est actuellement Professeur associé au Département des sciences fondamentales, Chaire en Éco-conseil, de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC).

Il a été de 1991 à 2010 Directeur adjoint de l'Institut de l'Énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF, aujourd'hui IFDD).

Avant de rejoindre l'IEPF, il était en fonction à l'Énergie Électrique de la Côte d'Ivoire (EECI), puis à la Compagnie Ivoirienne d'Électricité (CIE).

Dr. Sibi Bonfils est membre du Comité Scientifique de LEF



Olivier RIFFON

Olivier Riffon est chercheur à la Chaire en Éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi, spécialiste de l'application des principes du développement durable dans les organisations, d'éducation au DD et d'intégration des méthodes participatives aux processus d'application du DD.

jacquesprescott@sympatico.ca

tremblay_david2000@yahoo.fr

sibi@videotron.ca

olivier_riffon@uqac.ca

■ Contexte

En 2012, la conférence de Rio+20 portait sur deux enjeux majeurs parmi lesquels figurait (aux côtés de l'économie verte) le cadre institutionnel du développement durable. La communauté internationale devait ainsi déterminer les moyens de renforcer ce cadre institutionnel à la lumière des nouveaux défis planétaires. En guise de contribution, l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD) a développé, en collaboration avec la chaire en Éco-Conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), un outil permettant d'apprécier le mode de gouvernance du développement durable (GDD) des États et gouvernements membres de l'OIF : la « fiche de gouvernance du développement durable (FGDD) »¹. La FGDD et les huit indicateurs qui lui sont associés permettent de documenter la façon dont les composantes de la gouvernance du développement durable sont opérationnalisées au sein de l'espace francophone, tout en sensibilisant ses membres aux différentes dimensions de cette gouvernance.

À l'heure où les Nations Unies doivent adopter de nouveaux objectifs de développement durable et surtout déterminer des moyens de suivre leurs progrès dans cette voie, la FGDD s'avère un outil privilégié que tous les États membres des Nations Unies auraient avantage à s'approprier.

■ Critères d'évaluation retenus

La FGDD comporte six rubriques correspondant aux critères principaux de gouvernance recommandés par l'ONU, l'OIF et l'OCDE, (figure 1). Ces critères s'appuient notamment sur le Plan de mise en œuvre de Johannesburg et les déclarations des Sommets des chefs d'État et de gouvernements de la Francophonie. Elle tient compte également des travaux d'experts internationaux dans ce domaine. Ces rubriques ont été détaillées pour chacun des États et Gouvernements membres de l'OIF et les résultats validés par les autorités nationales concernées².



Figure 1 : Critères principaux de gouvernance du développement durable retenus pour la fiche GDD.

L'analyse des profils nationaux réalisés à l'aide de la FGDD est complétée par huit indicateurs clés choisis pour leur reconnaissance, leur pertinence et leur disponibilité, et qui sont à même de dresser un portrait global de la situation :

- Indice de développement humain (IDH);
- Indice de processus démocratique (IPD);
- PIB/habitant;
- Empreinte écologique;
- Émissions de GES/habitant;
- Coefficient de Gini;
- Pourcentage des aires protégées;
- Taux d'accroissement démographique.

■ Quelques résultats observés

Au niveau de l'**IDH**, indicateur composite couvrant les aspects socio-économiques du développement durable, on peut constater qu'entre 2005 et 2011, la plupart des États membres de la Francophonie ont amélioré leur situation (Figure 2). Toutefois, la majorité se classe dans les valeurs faibles et moyennes, certains se situant près des plus faibles valeurs enregistrées au niveau mondial. Cette situation n'aurait pas changé en 2014, selon les données observées dans le *Rapport sur le développement humain 2014*. L'accompagnement des États membres dans une démarche de développement durable devrait donc prioriser les pays qui se classent le moins bien en matière d'**IDH**.

1 Villeneuve, 2012

2 Voir OIF (2012) et Villeneuve (2012) pour un compte-rendu détaillé de ces rubriques.

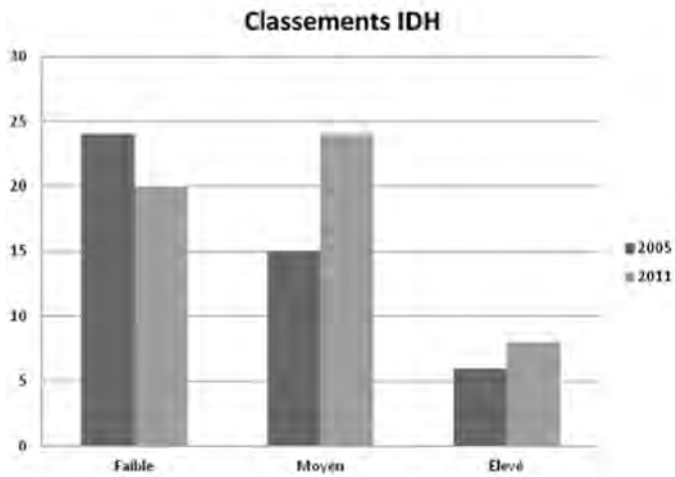


Figure 2. Distribution des États membres de la Francophonie en fonction de l'indice de développement humain en 2005 et 2011³

Pour sa part, l'**empreinte écologique** réfère à la dimension environnementale du développement durable, avec des résultats exprimés par habitant. La figure 3 montre la répartition de l'empreinte écologique de chaque État membre de la Francophonie. Sur l'axe des X est donné le nombre de planètes dont il faudrait disposer si tous les humains se situaient dans la classe correspondante, considérant la valeur seuil de 1,7 ha/hab⁴.

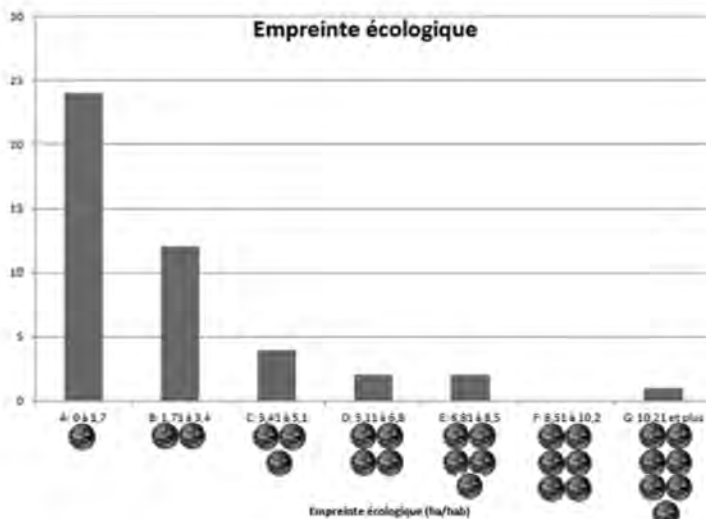


Figure 3. Distribution des États membres de la Francophonie en fonction de leur empreinte écologique

3 Le classement en fonction du niveau de développement humain est déterminé selon le rapport sur le développement humain 2011. Un développement élevé correspond à un IDH de 0,800 ou supérieur, un développement humain moyen correspond à un IDH compris entre 0,500 et 0,799 et un développement humain faible correspond à un IDH inférieur à 0,500.
 4 Global Footprint Network, 2010

On peut constater que près de la moitié des États membres de la Francophonie ont une empreinte écologique dépassant la capacité de support de la planète, certains figurant même parmi les pays ayant la plus forte empreinte écologique au monde, tels que le Luxembourg (7 planètes), la Belgique et le Canada (5 planètes);

Le croisement de l'IDH et de l'empreinte écologique a été réalisé selon l'approche proposée par Boutaud (2002). Celui-ci postule qu'un pays dans la zone où l'empreinte écologique est inférieure à la capacité de support de la planète (soit 1,7 ha/hab) et dont l'IDH est supérieur à 0,8 a atteint un état de développement durable. Comme l'indique la figure 4, aucun État de la Francophonie n'a atteint ce niveau; trois (les Seychelles, le Liban et Maurice) seulement s'en approchent. Selon ce postulat, les pays qui se situent en deçà de l'objectif IDH 0,8 devraient travailler prioritairement à améliorer cet indicateur alors que les pays dont l'empreinte écologique dépasse 1,7ha/hab. devraient consacrer leurs efforts à réduire cette dernière.

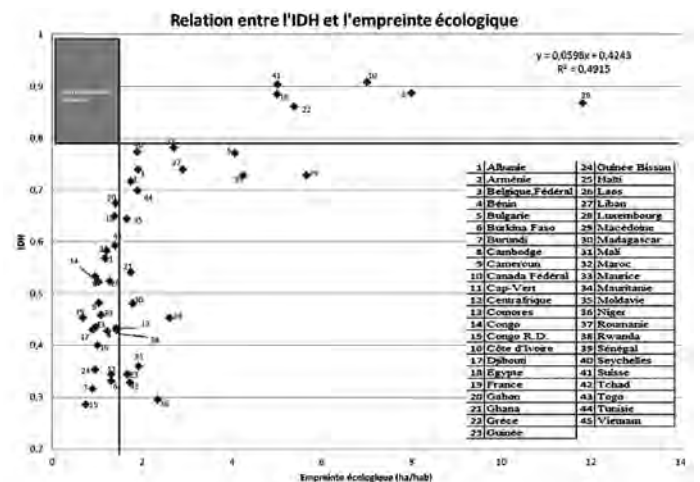


Figure 4. Relation entre IDH et empreinte écologique

Les résultats observés ne peuvent cependant suffire à eux seuls pour qualifier un état d'avancement du pays en matière de développement durable. Par exemple, certains pays affichant des valeurs proches de la zone «développement durable» (zone verte), présentent un Coefficient de Gini très élevé, signe d'inégalités élevées dans la répartition des richesses, ce qui pose un problème éthique et social.

Perspectives pour le Programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 et les Objectifs de développement durable

Dans la perspective du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 (PDNU post-2015) et des Objectifs de développement durable qui seront adoptés en septembre 2015 (ODD), le Secrétaire général des Nations Unies a appelé la communauté internationale à réformer la gouvernance pour l'adapter aux réalités du XXI^e siècle

« Pour assurer une gouvernance efficace aux fins du développement durable, il faut que les institutions publiques de tous les pays à tous les niveaux soient ouvertes, participatives et comptables devant le peuple[...] le monde doit acquérir la maîtrise des données, de façon à disposer des outils, des méthodes, des capacités et des informations nécessaires pour mettre en évidence les difficultés liées à la mise en œuvre du nouveau programme de développement »⁵

La FGDD et les indicateurs qui lui sont associés permettent aux États et gouvernements membres de la Francophonie d'évaluer les forces et les faiblesses de leur gouvernance du développement durable et ainsi de renforcer leurs capacités en la matière. Cette approche aurait avantage à être suivie par tous les membres des Nations Unies. La FGDD et ses indicateurs contribuent en effet à plusieurs objectifs essentiels au succès des démarches nationales de développement durable :

- informer sur la situation de la gouvernance du développement durable dans les États et gouvernements concernés ;
- accompagner la mise en place d'une bonne gouvernance et d'un mode de fonctionnement efficace des institutions responsables de la démarche de développement durable au niveau national ;
- mesurer les progrès et décider des actions à engager au niveau du cadre institutionnel pour le développement durable ;
- guider les partenaires au développement, et notamment l'OIF, à définir la nature et le niveau de leurs interventions et à mobiliser les ressources nécessaires ;
- analyser comparativement la gouvernance du développement durable des États et gouvernements membres de la Francophonie ;

- permettre à chaque État et gouvernement concernés de se situer par rapport à ses pairs et de mesurer le chemin qu'il lui reste à parcourir pour accéder à l'optimum.

De plus, la FGDD peut aisément être adaptée pour suivre les futurs ODD en identifiant les ODD, les indicateurs et les cibles retenus par chaque État ou Gouvernement et en documentant la progression sur une base récurrente. La FGDD devient donc un instrument synthétique pour la reddition de comptes et favorise la transparence et l'imputabilité tel que souhaité par le Secrétaire général des Nations Unies.

En mettant à jour leurs FGDD, les membres de la Francophonie pourront identifier les ajustements nécessaires à leur mode de gouvernance du développement durable, en regard des nouveaux enjeux mis en lumière par le PDNU post-2015 et les ODD. Dans leurs démarches, ils pourront tirer parti du nouveau programme de renforcement des capacités en analyse systémique de la durabilité en cours d'élaboration par l'OIF et la chaire en Éco-Conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi.

Références

Boutaud, A., 2002. Le développement durable quelques vérités embarrassantes. *Économie & Humanisme*, 363 : 4-6

Global Footprint Network, 2010. *Ecological Footprint Atlas 2010*. http://www.footprintnetwork.org/fr/index.php/GFN/page/ecological_footprint_atlas_2010

Organisation des Nations Unies, 2014. *Rapport de synthèse du Secrétaire général sur le programme de développement durable pour l'après-2015*. A/69/700. https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/5527SR_advance%20unedited_final.pdf

Organisation internationale de la Francophonie, 2012. *Fiches synthèse sur la gouvernance du développement durable dans les États et Gouvernements membres de la Francophonie*. <http://www.ifdd.francophonie.org/ressources/ressources-pub-desc.php?id=489>

Villeneuve, C. (sous la direction de), 2012. *La gouvernance du développement durable dans la Francophonie*. Points de repère 20, Organisation internationale de la francophonie. <http://www.ifdd.francophonie.org/ressources/ressources-pub-desc.php?id=488>

5 ONU, 2014